Compte-rendu du séminaire « inondations »
Site minier de Wallers-Arenberg
le 7 novembre 2014

Le séminaire « inondations », co-organisé par le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, en tant que structure porteuse du SAGE Scarpe aval et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, a été l'occasion de réunir l'ensemble des parties prenantes autour de la thématique des inondations dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive « Inondation » sur le territoire et de la procédure de révision du SAGE Scarpe aval.
L'objectif était de partager les enjeux, les priorités, les connaissances, les besoins en matière de réduction de l'aléa, d'aménagement du territoire, de culture du risque et de gestion de crise.
Ce séminaire a permis de lancer les réflexions et d'organiser les travaux pour la rédaction de la stratégie de gestion des risques d'inondations (SLGRI) et pour la mise à jour des objectifs du SAGE en matière d'écoulement des eaux et de lutte contre les inondations.

Liste des participants : voir en annexe du compte-rendu

Ouverture du séminaire (10h)

M. Bocquet, Député maire de Saint-Amand les Eaux et Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe aval, rappelle l'omniprésence de l'eau sur notre territoire et plus spécifiquement dans la plaine de la Scarpe, marquée par une forte densité de population et un développement économique pourvoyeur d'emplois.
La baisse du nombre de victimes, la réduction des dégâts matériels, et l'anticipation des risques liés aux inondations est au cœur des problématiques, toutes échelles confondues.
Il rappelle l'inscription à ce titre de ce séminaire dans un contexte réglementaire, celui du SAGE Scarpe aval (et de sa révision à venir afin de le faire évoluer), auquel s'ajoute la Directive Européenne Inondation. Pour autant, ce séminaire se voit plus comme un temps d'échanges et de partage qui permet de dépasser le cadre réglementaire et de s'intéresser aux attentes exprimées par les participants.
Il souligne l'enjeu de coordination transfrontalière nécessaire aux actions de lutte contre les inondations, car « l'eau n'a pas de frontière ».
Il rappelle enfin l'impact sur les intercommunalités de la loi du 27 janvier 2014, dite loi MAPAM, qui crée une compétence obligatoire de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des risques d'inondation » dans le bloc communal, soulignant la difficulté de sa mise en place sur le territoire et de l'intérêt de s'y intéresser à une échelle de bassin-versant.

M.Houllier, Directeur adjoint de la DDTM du Nord, rappelle que la Directive Inondation a pour objectif de rassembler tous les acteurs qui œuvrent pour la réduction des conséquences négatives des inondations en menant des actions sur les quatre piliers de la gestion des risques que sont l'information, la prévention, la protection et la gestion de crise.
Il précise que les échanges permettront de nourrir les réflexions en cours dans le cadre de la révision du SAGE Scarpe aval et de l'élaboration de la stratégie locale demandée par la directive européenne dite « Directive Inondation ». L'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation constitue

la phase opérationnelle de sa mise en œuvre et la déclinaison territoriale du Plan de Gestion des Risques d'Inondation à l'échelle du bassin Artois Picardie.
Il rappelle que ce séminaire fait suite à l'atelier du 18 juin 2014 qui a permis d'arrêter le périmètre de la SLGRI, ses objectifs, son délai de réalisation et la composition du comité de pilotage. Le SAGE et la stratégie locale sont deux outils qui se veulent complémentaires autour d'une même gouvernance. Ils sont une opportunité pour définir les orientations, mesures et actions nécessaires pour anticiper, gérer et lutter contre les risques d'inondation. Ils permettent enfin de réunir au sein d'une même gouvernance tous les acteurs mobilisés.
Enfin, il souligne que les travaux qui vont être menés sont d'autant plus importants que la survenance brutale d'événements sera de plus en plus intense dans un contexte de changement climatique, comme l'a montré encore dernièrement l'actualité. Ils concourront à protéger les populations et à renforcer la résilience d'un territoire.

Séance plénière (10h30)

Il s'agissait, par le biais des présentations du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, de la DDTM et de la DREAL d'amener l'ensemble des participants à un même niveau d'information concernant :

- la mise en œuvre de la directive inondation sur le territoire
- les objectifs du SAGE Scarpe aval approuvés par arrêté préfectoral en 2009
- l'état des inondations sur le territoire

A noter que ces présentations sont disponibles sans identifiant ni mot de passe sur le site du SAGE Scarpe aval à l'adresse suivante :
www.sage-scarpe-aval.fr/extranet, rubrique « concertation sur les inondations »

Échanges et débat :

Mme HUON (SMAHVSBE) regrette de ne pas avoir été conviée à témoigner des événements d'inondations passés sur le périmètre de compétence du SMAHVSBE, de façon similaire à l'intervention de M.HERIN sur la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Le PNR répond que l'objectif était de mieux comprendre les différents phénomènes d'inondation autour du nœud hydraulique du Douaisis et d'expliquer les raisons de l'association de la CAD dans ce travail d'élaboration de la SLGRI. Toutes les informations récoltées seront prises en compte et viendront compléter le diagnostic.

M. PACKOSZ, maire d'Erre s'inquiète de la future disparition des syndicats de gestion, acteurs de la politique d'aménagement des cours d'eau, car la gestion des risques est indissociable de la gestion des cours d'eau.

M. GRAS de la Chambre d'agriculture fait remarquer que les inondations de 2005 à Nomain et Orchies n'ont pas empêché les constructions de voir le jour.

M. FLAMENGT, Président du syndicat mixte du SAGE de l'Escaut, s'inquiète quant au devenir des structures existantes en charge des missions GEMAPI et s'interroge sur la nature de l'accompagnement de l'État. Il a rappelé la nécessité d'avoir un chef de file bien identifié pour garantir le portage des actions qui seront définies.

M.DUBOIS, Président du SMAHVSBE reconnaît l'intérêt des structures en place mais souligne le coût important des études sur les cours d'eau et insiste sur les difficultés pour obtenir des subventions et les autorisations de travaux. Il donne l'exemple de l'Escaut : il regrette que les communes situées en contre-bas, qui sont toujours soumises aux contraintes d'inondation, ne soient pas consultées sur les projets qui imperméabilisent. Il demande que le SAGE n'augmente pas les contraintes de réalisation des travaux, au risque de provoquer d'autres inondations.
Mme GODEL, de la Mission ScoT Valenciennois, rappelle que le ScoT accompagne les territoires sur cette thématique de la maîtrise de l'urbanisation et de l'imperméabilisation.

M.DANLOUX, représentant de Nord Nature Environnement, soulève la question de l'impact des stations de relevage des eaux et de l'affaissement minier sur les habitations. M. HERIN de la CAD répond qu'il existe 75 SRE sur l'ensemble du bassin minier, qui, selon l'étude menée, impactent potentiellement 2400 habitations et dont 40 % se situent sur le territoire de la CAD.

Groupes de travail (13h30 à 15h30)

Après la séance plénière du matin, les participants se sont répartis dans quatre groupes de travail afin d'échanger sur l'existant, identifier les besoins, les manques et proposer des actions à mettre en place. Chaque participant a pu participer à deux groupes de travail, deux sessions d'une heure environ étant animées.

En préambule à la constitution des groupes de travail, Moïse LETIENNE, élu de la commune de Coutiches, référent SLGRI pour la DDTM, rappelle que les acteurs du territoire n'ont pas attendu la Directive Inondation et l'Europe pour prendre en compte le risque inondation, mais que les enjeux financiers et humains justifient l'exercice d'aujourd'hui.
Il rappelle que le travail qui est demandé au travers de la rédaction de la SLGRI permet :

- de compiler les actions engagées sur le risque inondation et de répondre à la question « que font l'Etat et le territoire dans le domaine des inondations ? »
- de veiller à la cohérence de toutes ces actions, de leur compatibilité entre elles
- de vérifier que l'ensemble des actions soit opérationnel et efficace le jour venu
- de réunir autour de la table l'ensemble des acteurs concernés

Retour des groupes de travail en séance plénière (15h30 à 16h)

Groupe 1 : réduction de l'aléa (rapporteur : Jean-Jacques HERIN, (Communauté d'Agglomération du Douaisis) :

L'existant :

- de nombreuses études réalisées, mais certaines imprécises ou à compléter ;
- une interdépendance forte des territoires, notamment amont/aval ;
- une instrumentalisation généralisée sur le territoire pour le suivi des niveaux d'eaux ;
- un réseau unitaire hérité qui génère des problèmes importants d'inondations aujourd'hui ;
- des phénomènes de ruissellements très importants, aggravant la difficulté d'évacuer les eaux au niveau de la plaine de la Scarpe
- également des phénomènes de remontées de nappes ;
- l'intensité des pluies qui augmentera dans un contexte de changement climatique ;

- expériences vécues de « gestion de crise (1993 / hiver 2001-2002 et remontées de nappe / juillet 2005 et fortes crues) avec mise en place de véritables « cellules de crise » qui ont plutôt bien fonctionné, mais qui doivent être plus opérationnelles et plus mobilisables.

Les manques, les besoins :

- l'instrumentalisation du territoire est à compléter, à faire connaître et à partager ;
- la modélisation est incomplète et insuffisante : elle doit être combinée. Il est nécessaire de fiabiliser les données ;
- il est essentiel de mieux connaître son territoire (topographie) et donc l'impact et la gestion de l'eau, et notamment il est indispensable d'avoir une vue d'ensemble amont-aval ;
- la question du transfert des digues avec la nouvelle compétence GEMAPI soulève de nombreuses interrogations sur les modalités de transfert ;
- il faut accompagner les aménageurs pour mieux prendre en compte l'eau dans les projets du territoire ;
- la compétence « entretien des réseaux hydrographiques de surface » (GEMAPI) nécessite-t-elle la généralisation des DIG ?

Les actions à mettre en place :

- renforcer les prescriptions dans les documents et autorisations d'urbanisme
- affiner les cartes inondations de la Directive Inondations en y modélisant les autres aléas (débordement des affluents, ruissellement, rupture de digues…)
- animer un règlement d'eau à l'échelle du bassin versant pour coordonner les gestionnaires compétents et les actions de gestion ;
- mettre en place des « plans de restauration du réseau hydrographique de surface », qui combine lutte contre les inondations et restauration écologique de la trame bleue, et qui incluent également les fossés ;
- utiliser les techniques alternatives et mener une meilleure politique de gestion des eaux pluviales (tamponnement...) surtout sur l'existant

La gestion de l'inondation commence là où tombe la première goutte d'eau.
De manière générale, il faut vérifier la fiabilité des données et/ou la préciser. La vue d'ensemble est difficile compte tenu du nombre important d'acteurs. Il faut mettre en lien les études précédentes et à venir.
Il est également important de reconnecter les espaces naturels qui peuvent jouer un rôle très important dans la gestion des eaux pluviales.

Groupe 2 : aménagement du territoire (rapporteur : Gérald DUHAYON, Parc naturel régional Scarpe-Escaut) :

L'existant :

- beaucoup de choses existent et l'information est importante. L'exemple de la charte de lutte contre le ruissellement agricole est mis en avant mais le problème de mise en compatibilité des PLU avec les SCoT est souligné.

Les manques, les besoins :

- le partage des bonnes pratiques et la mauvaise connaissance de ce qui se fait ailleurs par manque d'approche intercommunale. Certaines problématiques pourraient trouver des solutions par la mutualisation entre acteurs ;
- il serait utile de faire l'état des lieux des PLU révisés (notamment) depuis l'approbation du SAGE en 2009), pour jauger la qualité de l'intégration des enjeux inondations, et en tirer des conclusions sur la priorisation de l'accompagnement de certaines communes ;

- au constat du manque de moyens pour agir, il est rapproché l'absence de lien entre les conséquences des inondations et les mesures de préservation. Le calcul de l'impact financier de l'un et l'autre pourrait faire prendre conscience de la nécessité d'agir en amont (le préventif coûte moins cher que le curatif) ;
- techniquement, il manque une meilleure définition du statut des cours d'eau et une carte exhaustive des zones d'expansion des crues (ZEC) ;
- manque d'une culture « inondation/zones humides » par rapport à d'autres territoires analogues, pas de « mémoire collective du risque ».

Les actions à mettre en place :

- développer localement une approche transversale des projets et de leur impact ;
- développer une approche différente des assurances, qui devraient pouvoir intégrer l'enjeu inondation de manière différenciée dans les engagements qu'elles prennent ;
- réduire les impacts des inondations par une approche plus environnementale permettant d'illustrer les enjeux croisés (apport de la démarche TVB par exemple) ;
- préserver les ZEC qu'elles soient artificielles ou naturelles ;
- accompagner l'élaboration des PLUi, échelle plus adaptée à certaines problématiques inondations ;
- développer l'approche parallèle économie/environnement pour illustrer les bénéfices économiques engendrés par une meilleure prise en compte de l'environnement ;
- utilité de comparer le territoire de Scarpe-Escaut à d'autres territoires présentant les mêmes enjeux pour mettre en évidence des éventuelles approches ou perceptions différentes.

Groupe 3 : information et culture du risque (rapporteur : Stéphane DHEE, Service Interministériel Régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civiles) :

Le premier constat porte sur la méconnaissance du système d'alerte de l'Etat, et sur l'absence d'informations récurrentes. Un système d'alerte simple et redondant apportera plus de crédibilité à l'Etat face au comportement des particuliers.

Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) sont les outils essentiels à développer. Ils sont confrontés à la problématique de capacité des maires à faire, ce qui révèle un besoin important d'accompagnement des communes.

La population doit connaître les risques afin de respecter les consignes. Il existe beaucoup de bases d'informations (internet) mais « trop d'information tue l'information ». Le lien est fait avec les notions de sociologie et de modes de vie qui laissent à penser que les gens sont indisponibles à la gestion du risque, considérant que le risque ne les concerne pas et laissant à d'autres le soin de gérer.

Il faut donc bien mettre en valeur les événements de référence dans la mémoire du territoire, des élus successifs, mais aussi au sein d'un quartier, d'une famille, des générations, etc, par retours d'expériences.

Pour informer la population, il y a nécessité d'un face à face pédagogique car une plaquette seule, bien que nécessaire, a un impact limité sans cette confrontation.
Aujourd'hui, l'information circule entre sachants, mais la culture du risque chez le citoyen est une bataille de chaque jour.

Groupe 4 : gestion de crise (rapporteur : Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau) :

Le groupe de travail s'est d'abord attaché à donner une définition partagée de la gestion de crise. Il l'a définie comme « *l'ensemble des procédés qui permettent de sortir d'un mode de fonctionnement habituel pour faire face à une situation exceptionnelle* ».

Pour gérer la crise, il est nécessaire de posséder un réseau de dispositifs de veille. Chacun semble « savoir gérer sa crise », mais l'articulation de l'ensemble des acteurs compétents paraît peu coordonnée.

Pour les maires, qui sont au cœur du sujet, les PCS (plans communaux de sauvegarde) vont permettre de connaître les dispositifs à mettre en place. Les exercices d'alerte, basés sur les cartes d'enjeux, sont à encourager car ils permettront d'affiner les systèmes de coordination mais aussi de rendre les outils plus génériques plus simples et rapides d'utilisation.

Cela revient à générer des protocoles de gestion efficace de la crise, avec connaissance des correspondants à joindre en cas de crise.

Les suites du séminaire d'ici mars 2015 :

Etape 1 : **décembre 2014 , collecte des connaissances pour actualiser le diagnostic:** envoi par les partenaires de données, informations, études pour chacune des thématiques visitée (aléa, aménagement, information, gestion de crise). (écrire à e.caron@pnr-scarpe-escaut.fr). L'ensemble des données sera traité par le PNR et la DT de Douai en vue de l'intégration dans le diagnostic.

Etape 2 : février 2015, diffusion pour avis aux participants d'un diagnostic actualisé sur la base des données collectées.

Etape 3 : mars 2015, réunion du comité de pilotage, avec validation du diagnostic et définition du calendrier pour la suite de la concertation.

L'objectif ensuite est de rédiger la stratégie locale d'ici juin 2016 à décliner dans un plan d'actions.

Contacts

Elise Caron, animatrice du SAGE Scarpe aval
e.caron@pnr-scarpe-escaut.fr
03-27-19-19-70

Edwige Fournier, DDTM 59 – Délégation territoriale des Territoires et de la Mer – Service Sécurité Risques et Crise
edwige.fournier@nord.gouv.fr
03 28 03 85 29

Caroline Trouvé, DDTM 59 - Délégation territoriale du Douaisis- Cambrésis
caroline.trouve@nord.gouv.fr
03-27-93-56-55

Liste des participants :

Structures	Participants
Agence de l'Eau Artois-Picardie	Géraldine AUBERT
BRGM/DPSM	Grégory IURETIG
CEPC	Christian DEVAUX
Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas-de-Calais	Jean-Luc GRAS
	Jean-Marie GLACET
Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut	Sébastien TOUZE
	Monique HERBOMMEZ
	Nathalie PATOIR
Communauté d'agglomération du Douaisis	Christine URBAN
	Jean-Paul FONTAINE
	Jean-Jacques HERIN
Communauté de communes Cœur d'Ostrevent	Michel KIKOS
	Sylvain QUAGHEBEUR
	Olivier CARDOT
Communauté de communes Pévèle Carembault	Aude DECOTTIGNIES
	Bernard CHOCRAUX
Commune de Coutiches	Moise LETIENNE
Commune de Somain	Aurore BUNTUS
Conseil Général du Nord	Jérémy CABOCHE
Conseil Régional Nord-Pas de Calais	Jean-Michel FOUQUET
CRPF	Louis-Marie MALAQUIN
DDTM 59 (Délégation territoriale de Valenciennes)	Marion PETTENATI
	Laurent LEBON
	Christophe DULION
	Luc CHAPPERON
DDTM 59 (Délégation territoriale de Lille)	Ludovic HOTTON
	Pascal SCOURNAUX
DDTM 59 (Délégation territoriale du Douaisis-Cambrésis)	Houllier Lionel
	Caroline TROUVE
	Frédéric COPIL
	Sylviane CIGLIANA
	Marie-Laurence LETERME
	Stéphane LOOSVELDT
DDTM 59 (SSRC)	Edwige FOURNIER
	Reynald COUTURE
DREAL Nord Pas-de-Calais	Marie-Alexandrine VALERE
DREAL Nord Pas-de-Calais	Nathalie GAFFET
Institution interdépartementale - SAGE Sensée	Céline BLIN
	Fabrice THIEBAUD
Commune de Bousignies	Michel DEWITTE (maire)
Nord Nature Environnement	Joël DANLOUX

Préfecture du Nord - Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACED-PC)	Stéphane DHEE
	Valérie LE MONTAGNER
SDIS 59 (Service Départemental d'Incendie et de Secours), Groupement territorial n°5 arrondissements de Douai et Cambrai	Commandant FOUCRIER
	Capitaine DAUBIOUL
SIARB	Léon HOFFMANN
SIDEN-SIAN	Alain PAKOSZ (maire de Erre)
SITURV - Mission SCoT Valenciennois	Annaïc GODEL
SMAHVSBE	Jacques DUBOIS
	Monique HUON
	Samad VALY
Sous-Préfecture de Douai	M.DERACHE
	Elisabeth DANIELEWSKI
Sous-Préfecture de Valenciennes	Sylvain PARENT
Syndicat mixte du PNR Scarpe-Escaut	Elise CARON
	Gérald DUHAYON
	Stéphanie GONDRY
	Tangui LEFORT
Syndicat mixte du SAGE Escaut	Audrey LIEVAL
	Georges FLAMENGT
Syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis	Catherine HAEGHAERT
VNF	Karine CHUQUET